

LES FAITS MARQUANTS DE LA CRIC 5 DE LA CLD: MARDI 13 MARS 2007

La cinquième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification (CRIC 5) s'est poursuivie mardi 13 mars 2007. Le matin, les délégués ont entendu des exposés et ont discuté et échangé leurs expériences nationales dans le domaine des dispositions ou des cadres législatifs et institutionnels. L'après-midi, ils ont procédé à l'examen des voies et moyens d'améliorer les procédures à suivre dans la communication des données et la qualité et le format des rapports nationaux, avant la première réunion du Groupe de travail spécial (GTS) sur ce thème, qui aura lieu samedi 17 mars.

EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

Franklin Moore, président de la CRIC 5, a introduit le deuxième thème consacré aux dispositions ou cadres législatifs et institutionnels. Le secrétariat a précisé que les parties à la CLD ont pris l'engagement de mettre en place des institutions accomplies, soulignant que les institutions nationales pertinentes requièrent des bases juridiques pour la conduite des activités ayant trait à la CLD et que les organes de coordination nationale (OCN) doivent avoir mandat de coordonner, de manière concertée, les activités menées au niveau national. Le porte-parole a suggéré que les expériences des pays révèlent que les OCN ont besoin d'un soutien conséquent et d'une attention particulière de la part des hauts responsables gouvernementaux, ajoutant que les OCN sont confrontés à un manque de ressources et d'effectifs pour fonctionner normalement.

GROUPE DE DISCUSSION SUR LES DISPOSITIONS OU CADRES LEGISLATIFS ET INSTITUTIONNELS:

Sudhir Mital, Inde, a donné un aperçu des cadres législatifs et institutionnels pertinents mis en place dans son pays. Il a expliqué que l'Inde a récemment adopté la Politique environnementale nationale, approuvée par l'ensemble des ministres et des départements, qui servira de cadre général pour les politiques et législations déjà disponibles. Il a appelé à l'élaboration de modèles formels pour la participation de la société civile et le secteur privé, qui requiert des mesures d'encouragement et des ressources.

Octavio Perez Pardo, Argentine, a décrit sept alliances stratégiques décrétées par son pays dans le cadre de son Programme d'action national (PAM). Les stratégies visent: à combattre la pauvreté; à réaliser le développement durable dans les zones rurales des zones arides; à réaliser une synergie entre les programmes environnementaux relevant de la CLD et des conventions des changements climatiques et de la biodiversité; à élaborer des indicateurs, en coopération avec les communautés de la science et de la recherche; à décentraliser en élaborant des programmes d'action au niveau des départements en phase avec les PAN; à réaliser un consensus au niveau institutionnel à travers une commission consultative nationale; et à renforcer les alliances avec les donateurs, les alliances régionales, les alliances sud-sud et les alliances avec les institutions internationales.

Sajmir Hoxha, Albanie, a précisé que son pays n'a pas de déserts, mais qu'il souffre de problèmes de dégradation des terres, tels que l'érosion des sols et les risques de glissement de terrain provoqués par le déboisement. Il a décrit les mesures prises pour y faire face, dont un renforcement de la législation régissant la gestion des terres et l'adoption de stratégies de gestion intégrée des bassins fluviaux. Il a parlé de la promulgation d'une loi sur la gestion environnementale et d'autres lois consacrées à la dégradation des terres, ainsi que l'établissement d'institutions aux niveaux national et local, notamment le Conseil national pour la protection environnementale, présidé par le Premier ministre.

Ashot Vardevanyan, Arménie, a introduit les réglementations régissant la gestion des terres dans son pays, notamment, le Code foncier, promulgué en 2001, le PAN pour la lutte contre la désertification, promulgué en 2002, l'établissement de deux parcs nationaux et autres mesures mises en œuvre aux niveaux national et local. Il a introduit aussi la Politique étatique pour la gestion des terres, qui vise à l'autonomisation des organes locaux autogérés, et a parlé des projets entrepris avec le soutien du FEM et de la Banque mondiale.

Débat: Répondant à des questions posées par ISRAËL et le BENIN, Hoxha a décrit les programmes incitatifs mis en place dans son pays pour promouvoir l'importation du bois d'œuvre aux fins de faire face à l'érosion des forêts, et pour encourager l'extraction du gravier, plutôt des régions montagneuses que des lits des rivières.

La GUINEE a déploré, et Mital s'est déclaré d'avis, que le transfert des pouvoirs aux niveaux communautaires de base à travers la décentralisation, revient souvent à transférer la responsabilité, mais pas les moyens financiers. La GUINEE a soutenu que les bons partenariats requièrent une définition claire de leurs rôles et la reconnaissance que les partenaires ne sont pas aptes de manière égale, à présenter leurs problèmes.

La GUINEE-BISSAU a souhaité en savoir davantage sur les contraintes et les limites des approches régionales, et le délégué des ETATS-UNIS a posé la question de savoir comment réaliser la coordination entre les différentes institutions dotées de mandats conjoints. Perez Pardo a répondu que les stratégies sous-régionales ne visent pas à réaliser une coordination des réglementations au niveau international, mais cherchent plutôt à renforcer les stratégies nationales à travers la coopération, ajoutant que les investissements dans la lutte contre la désertification devraient cibler les priorités des pays et non les priorités des institutions. Mital a également souligné que les institutions appréhendent la désertification à travers le prisme de leurs propres mandats. Le BRESIL a mis en relief le besoin d'un groupe de travail au niveau du congrès pour s'assurer de la complémentarité et de la participation de l'ensemble des secteurs, et a souligné l'importance de changer la mentalité des banques et des organismes financiers ainsi que des communautés locales.

Au sujet de la question posée par l'Afrique du Sud sur le suivi des progrès découlant du renforcement de la législation nationale, Mital a déclaré qu'en dépit d'un fait qu'on ne dispose pas d'indicateurs applicables à tous les programmes établis dans le cadre de différents morceaux de législation, une évaluation générale de la

performance est conduite à l'élaboration de chaque nouveau plan quinquennal national. Le PANAMA a déclaré que des indicateurs applicables aux effets des politiques sont nécessaires.

La CHINE a posé la question de savoir comment motiver la participation des gouvernements locaux et des communautés locales. En réponse, Mital a présenté un rapport sur la nouvelle politique dans laquelle les fonds destinés au reboisement qui, auparavant, allaient directement au ministère des forêts sont désormais affectés à des comités mixtes chargés de la gestion des forêts, comités englobant les populations locales, les municipalités et des experts du ministère des forêts. Hoxha a suggéré de séparer le conseil régional de chacune des lignes de partage des eaux, pour permettre la participation des communes et des gouvernements locaux. Perez Pardo a souligné la nécessité de respecter la diversité culturelle de chaque province, y compris au cours de l'élaboration des PAN, t a mis en garde contre la recherche d'une approche unique imposée à tous. Vardevanyan a ajouté que les communautés locales sont souvent celles qui en savent le plus sur les problèmes fonciers locaux.

La COMMUNAUTE EUROPEENNE a déclaré que la délégation de pouvoir aux milieux communautaires et l'aptitude à mobiliser des revenus fiscaux pour l'autonomisation à ce niveau sont des thèmes cruciaux, et que les questions de régime foncier devraient être traitées de manière appropriée dans le cadre de la Convention.

La GAMBIE a déclaré que les conflits fonciers doivent être résolus pour permettre un traitement adéquat de la désertification, et a demandé des renseignements sur les processus fonciers au niveau local. Vardevanyan a déclaré que son pays a établi un programme pour le traitement des problèmes fonciers. Mital a indiqué que les conflits fonciers peuvent être résolus à travers des consultations organisées par les gouvernements locaux et à travers les recours aux tribunaux. Hoxha a ajouté que, souvent, les conseils locaux estiment que la gestion des terres n'est pas une priorité pour le financement et qu'un régime foncier instable ou incertain décourage la bonne gestion.

DECLARATION DE GROUPE REGIONALE

L'Albanie, au nom du GROUPE DES ETATS D'EUROPE ORIENTALE, a présenté le rapport régional qui n'était pas disponible lundi lorsque ce point de l'ordre du jour a été abordé, indiquant que 19 rapports nationaux sur la mise en œuvre de la CLD ont été élaborés par les pays membres de sa région pour la CRIC 5. Le délégué a réitéré l'importance des rapports nationaux et a fait part de la volonté de sa région de contribuer au GTS.

AMELIORATION DE LA COMMUNICATION DES DONNEES ET DES RAPPORTS NATIONAUX

Le Secrétariat a introduit le point 7 de l'ordre du jour, consacré à l'examen des voix et moyens d'améliorer les procédures suivies dans la communication des données, ainsi que la qualité et le format des rapports à soumettre à la CdP (ICCD/CRIC(5)/9) et a indiqué que neuf des 25 membres du GTS sur ce sujet ont fait des soumissions. Le porte-parole a souligné, entre autres: qu'il est difficile de distinguer la mise en œuvre de la CLD de la mise en œuvre générale de la gestion durable des terres; que peu de soumissions mentionnent l'adoption de normes convenues; et que davantage de données détaillées sur l'utilisation des ressources du FEM sont nécessaires.

Au sujet du processus relatif à l'examen de ce point de l'ordre du jour, la BELGIQUE et la JORDANIE ont précisé que la première réunion du GES n'a pas encore eu lieu, et ont souhaité avoir des éclaircissements sur le justificatif de l'examen de ce document à ce stade. Le président Moore a expliqué que ce point de l'ordre du jour vise à aider les travaux du GTS, en donnant à tous les délégués une occasion de présenter leur contribution avant la première réunion du GES.

Le SWAZILAND a fait part de ses réserves quant aux contraintes de temps, précisant que le GES doit présenter à la CdP 8, un rapport fondé sur les conclusions du Groupe de travail intergouvernemental intersession sur le plan stratégique, et que ces conclusions ne sont pas encore disponibles, ne laissant pratiquement pas de temps au GES pour élaborer et distribuer un document avant la CdP 8 qui se tient en septembre 2007. Le délégué a également souligné l'importance d'une communication de toutes les données de la part des OCN pour rendre compte des activités qui se déroulent au niveau local.

Le MECANISME MONDIAL a réitéré le besoin d'améliorer les rapports nationaux et d'obtenir davantage de renseignements précis sur la situation financière. Le PNUD a expliqué que 35 pays des moins avancés parties dont l'élaboration des rapports nationaux est soutenue par le PNUD ont rempli les formulaires d'autoévaluation qui contiennent des renseignements sur des sujets tels que la prévisibilité des ressources financières, le guide, les synergies et le délai requis pour la production des rapports.

Samoa, au nom de la REGION ASIE-PACIFIQUE, a encouragé le secrétariat à organiser des sessions de formation pour améliorer la compréhension des procédures à suivre dans la communication des données et a suggéré que les systèmes d'information et de gestion ont besoin d'être améliorés, citant l'exemple de la mise en place de centres d'information sur l'Internet. La REPUBLIQUE DOMINICAINE a applaudi le format amélioré pour l'élaboration des rapports nationaux destinés à la CRIC 5 mais a souligné qu'il n'existe aucune référence aux exercices d'autoévaluation. Le BELIZE a souligné que les données scientifiques ne sont pas disponibles pour certains aspects de la désertification, mais a estimé que les activités menées et les données disponibles permettront au GTS de présenter un document exhaustif à la CdP 8.

L'ALLEMAGNE a requis des parties des données sur le degré d'orientation dont elles ont besoin concernant le système d'élaboration des rapports. L'ETHIOPIE a souligné le besoin d'établir des indicateurs fondés sur la télédétection et le SIG et de fournir aux pays africains des capacités dans ce domaine. La ROUMANIE a parlé de la soumission, par sa région, au secrétariat, d'un nouvel ensemble plus concis, des indicateurs limités dans le temps, pouvant traiter certaines des préoccupations exprimées.

L'URUGUAY, appuyé par le CHILI, la TUNISIE et l'ARGENTINE, a mis en exergue les liens et les synergies entre le processus de communication des données nationales établi dans le cadre de la CLD et ceux établis dans le cadre d'autres accords environnementaux multilatéraux, tels que les conventions sur les changements climatiques et sur la biodiversité.

CUBA a souligné le besoin de revitaliser le processus de communication des données, tous les 2-3 ans et, avec le CHILI, le PANAMA et la TUNISIE a souligné la nécessité de fournir, en temps voulu, un financement pour améliorer la qualité des rapports. L'ARGENTINE a indiqué que les rapports nationaux devraient également signaler les problèmes posés. Le SALVADOR a suggéré l'élaboration d'un tableau comparatif pour permettre une identification aisée des domaines posant problème. Le BOTSWANA a recommandé d'intégrer un mécanisme permanent pour les rapports nationaux, comme partie intégrante des processus des PAN, pour s'assurer que les données sont déjà disponibles au moment de l'élaboration des rapports.

Pour conclure, le président Moore a indiqué que la première réunion du GES devrait intégrer la récente évolution survenue dans les procédures du CRIC en matière de communication des données, et a évoqué entre autres points, les repères et les indicateurs, les tableaux comparatifs et les liens avec d'autres conventions. Au sujet du processus du GES, il a suggéré que le GES devrait soumettre un rapport d'activité à la CdP 8.

DANS LES COULOIRS

Entre les séances plénières, plusieurs délégués ont été entendus s'interrogeant sur la manière de concilier les priorités des processus décisionnels locaux avec le besoin d'élaborer des programmes régionaux et sous-régionaux capables d'attirer le financement international. Quelques-uns ont déclaré qu'ils sont en train de se battre pour tirer des ressources limitées pour mettre en place de tels programmes, et ont indiqué que des sujets locaux importants risquent d'être laissés de côté s'ils ne sont pas en phase avec le programme régional. D'autres, dont des institutions financières, ont reconnu que les partenariats pluripartites peuvent aider les pays en développement à s'assurer des ressources prévisibles pour une planification à long terme, qui est nécessaire à une gestion durable des terres. Au sujet du processus du CRIC, les participants ont exprimé leur satisfaction du nouveau format du groupe de discussion, faisant observer que le temps supplémentaire fourni au débat est une grande amélioration qui permet un flux plus important de données pertinentes.